



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes
du Cégep de Saint-Hyacinthe**

Février 2019

Québec, le 4 mars 2019

Monsieur Emmanuel Montini
Directeur général
Cégep de Saint-Hyacinthe
3000, avenue Boullé
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H9

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 5 février 2019, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Cégep de Saint-Hyacinthe adoptée par son conseil d'administration le 24 avril 2018. Cet examen, réalisé conformément au *Cadre de référence* (mai 2012) de l'évaluation des PIEP, a porté sur l'ensemble de la politique avec une attention particulière aux passages révisés.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente du 20 juin 2017, la Commission avait jugé que la politique du Collège était satisfaisante et avait suggéré au Collège de définir dans sa politique le contenu de son système d'information sur les programmes et d'y inclure les modalités de collecte de données.

Le Collège a effectué une mise à jour de l'article de sa politique qui traite du système d'information sur les programmes d'études (SIPE). Ce dernier prévoit dorénavant que le Collège collige des données longitudinales sur ses programmes d'études de manière à pouvoir suivre leur évolution sur une période de dix ans. Les données recueillies par le SIPE comprennent le nombre d'inscriptions au programme d'études, la moyenne générale au secondaire des étudiants inscrits, les taux de réussite, la persévérance et la diplomation. La politique prévoit également que les statistiques du SIPE sont téléchargées à partir de la plateforme du Service régional d'admission du Montréal métropolitain.

À la lumière des précisions que le Collège a apportées à son article sur son système d'information, la Commission juge que la Politique institutionnelle de gestion des programmes du Cégep de Saint-Hyacinthe est maintenant entièrement satisfaisante.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M. David Pilon, directeur des études